



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES,
DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement et du Tourisme

ARRETE N°09-DRCTAJE/1-394
modifiant la liste des membres de la Commission Locale
d'Information et de Surveillance du centre de stockage de déchets ultimes
situé au lieu-dit « La Chevrenière » sur le territoire de
la commune de TALLUD SAINTE GEMME

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Titre 1er du Livre 5 du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le Titre II du Livre 1er du code de l'environnement, relatif à l'information et la participation des citoyens ;

VU le décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets ;

VU le décret n° 2008 – 1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion des directions départementales de « l'Équipement » et de « l'Agriculture et de la Forêt » dans certains départements ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mars 2009 portant nomination du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n°05-DRCLE/1-624 du 2 décembre 2005 autorisant le syndicat mixte TRIVALIS à exploiter un Centre de Stockage de Déchets Ultimes au lieu-dit « La Chevrenière » sur le territoire de la Commune de TALLUD SAINTE GEMME ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-DRCTAJE/1-176 du 20 avril 2007 modifié désignant les membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du CSDU de TALLUD-SAINTE-GEMME;

VU l'arrêté préfectoral n° 08.DAI/1.334 du 30 septembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur David PHILOT, Secrétaire Général de la préfecture de la Vendée ;

VU l'arrêté préfectoral n° 08.DAI/1 – 397 du 30 décembre 2008 portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de la Vendée ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée ;

ARRETE :

ARTICLE 1er – L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°07-DRCTAJE/1-176 du 20 avril 2007 modifié fixant la composition de la commission locale d'information et de surveillance du centre de stockage de déchets ultimes de «La Chevrenière» à Tallud Sainte Gemme susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

I - Représentants des administrations publiques

- le Sous-Préfet de Fontenay le comte, ou son représentant, Président ;
- le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant
- la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, ou son représentant
- le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture, ou son représentant
- le Directeur Adjoint de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture, ou son représentant

ARTICLE 2 : Le reste sans changement.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Sous-Préfet de Fontenay le Comte et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission ainsi composée.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 22 JUIN 2009

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,



David PHILOT